



APRÈS LE BAC TMD

[Techniques de la musique et de la danse]

Pour les interprètes, la voie royale reste le conservatoire, où la formation alterne technique et pratique. L'université propose des cursus préparant à l'enseignement de la musique, à la conception d'activités culturelles et à la gestion.

Conservatoires

En musique et en danse, ce sont les conservatoires qui font référence. Deux cursus coexistent, l'un au niveau national, l'autre régional.

- Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon forment des professionnels de très haut niveau. Accès sur concours sélectif.
- Plus nombreux et donc plus accessibles, les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) permettent de préparer un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) musique ou danse, amené à remplacer progressivement le diplôme d'études musicales (DEM), avec la possibilité de poursuivre, dans certains CRR, par un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) musicien ou danseur.

Certains conservatoires assurent la préparation au **certificat d'aptitude aux fonctions de professeur** de musique ou de danse, ainsi qu'aux **diplômes d'État (DE) de professeur** de musique ou de danse.

- *À savoir* : seuls les meilleurs instrumentistes, danseurs et chorégraphes ont une chance d'intégrer les orchestres symphoniques ou les compagnies de ballet.

Université

L'université prépare aux métiers de l'enseignement, de l'animation culturelle ou de la gestion de l'art. Pas aux carrières d'artiste-interprète!

Les licences (bac+3) et les masters (bac+5) proposant des parcours musique ou danse relèvent en général du **domaine des arts**. Souvent organisés **en liaison avec un conservatoire**, ils attirent un grand nombre d'étudiants. Il est important de se renseigner sur les conditions d'inscription et les programmes d'études.

Danse

Rares sont les licences mention arts qui proposent un parcours danse. Citons les universités Bordeaux 3, Nice, Paris 8 et Lille 3 (musique et danse).

- **Nice** exige un niveau attesté par le conservatoire régional.
- **Paris 8** demande un niveau de pratique confirmé en danse classique, contemporaine, hip-hop ou jazz.
- Toulouse 2 et Le Creusot proposent des licences pro orientées vers l'ingénierie et le développement de projets culturels dans les métiers de la danse et des arts du cirque.

Musique

• Des **licences** mention arts comportent des parcours musique et musicologie, musique et arts du spectacle, etc. Il existe également des licences mention musicologie. Dans les deux cas, la formation s'équilibre entre la pratique musicale et des cours plus théoriques sur l'histoire de la musique.

• Pour se présenter aux concours de l'enseignement dans la spécialité (**CAPES éducation musicale et chant choral, agrégation de musique**), il est conseillé de préparer un master métiers de l'enseignement, de l'éduca-

tion et de la formation (MEEF) mention 2^d degré, ou un master de musique.

• Autre possibilité: le diplôme universitaire de musicien intervenant (**DUMI**), en 2 ans, accessible avec une 2^e année validée de licence (L2) de musique.

• Quelques **licences professionnelles** (post-bac + 2) en 1 an sont également accessibles.

Selon l'université, l'orientation varie: gestion et développement des structures musicales au Mans, production et administration de musiques actuelles à Metz, métiers de la scène lyrique à Nancy. ■



Des ouvrages de l'Onisep

Dans la collection :

« Dossiers » : *Les études d'art*

« Parcours » : *Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*

En vente sur www.onisep.fr/lalibrairie

➔ Pour tout savoir
sur les inscriptions
dans l'enseignement supérieur
consultez www.onisep.fr/apb